

### MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE



Suite à l'appel du Front national pour la défense de la constitution -Fndc- officiellement dissous, la journée du 16 février a été agitée dans certains quartiers du Grand Conakry. Des pneus brûlés, des routes barrées et des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, c'est le visage hideux de cette journée. L'ambiance était tendue entre manifestants et forces de l'ordre.

# Mory Condé tape le poing sur la table !

P.4

MINISTRE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

## Plusieurs directeurs signent des contrats de performance



Page5

## FARANAH

# Le Premier ministre visite les chantiers de la ville

Accompagné des membres de son gouvernement, le Premier ministre Bernard Goumou en séjour sur la terre natale du père de l'indépendance guinéenne, Feu Ahmed Sékou Touré a enchaîné visites et actions dans cette cité depuis ce vendredi 17 février, apprend-on des autorités locales visiblement satisfaites.



Le parcours de combattant a tout d'abord démarré par les traditionnelles salutations des autorités et sages de la ville avant de voir de visu, l'état d'avancement des différents chantiers entamés çà et là sur l'étendue de la région administrative de Faranah. Parce que pour le Premier ministre la devise de cette transition n'est que le travail.

C'est pourquoi, il a laissé entendre que « nous sommes venus pour travailler, laisser un Etat de droit, une population unie et des travaux réalisés ».

Pour joindre l'utile à l'agréable, il a informé les populations de Faranah de la prise en compte de leur préoccupation en matière d'infrastructures routières, mais pas seulement. « La route est mauvaise mais

nous sommes en discussion avec le ministre des Infrastructures pour réhabiliter la route de Faranah idem pour la culture. Raison pour laquelle, je suis avec le ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Hôtellerie afin que toutes ces actions puissent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de Faranah », a indiqué Dr Bernard Goumou.

C'est dans ce cadre qu'ils ont effectué un déplacement sur la

Goumou a aussi procédé à la pose de la première pierre du Commissariat central de Faranah. Cela après un constat fait par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile lors de l'immersion gouvernementale qui a relevé le manque d'infrastructures de sécurité dans cette localité. Il s'agit d'un édifice qui d'ici août 2023 apportera assurance et protection aux populations de la région. Pour le Premier ministre « Nous sommes conscients de

égoïstes comme le veut le Colonel Mamadi Doumbouya pour le bien de la nation guinéenne qui peine à voir le bout du tunnel malgré l'immensité de nos richesses.

Avant de quitter la ville, le Premier ministre et sa suite ont également rencontré la jeunesse estudiantine lors de son passage à l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah (ISAV). Là, le chef du gouvernement accompagné de son Directeur de Cabinet Adjoint, du ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat et du Gouverneur de la Région a été reçu par la Directrice Générale et les étudiants de ce temple du savoir. Créé en 1969, l'ISAV compte aujourd'hui 57 enseignants titulaires, 10 enseignants chercheurs pour un effectif de 3000 étudiants dont 600 filles. À cela s'ajoutent un laboratoire, une cité des encadreurs et un dortoir pour les étudiants.

S'adressant aux étudiants et encadreurs, le Premier ministre a expliqué la touche particulière apportée au secteur éducatif guinéen par son Gouvernement : « A la prise du pouvoir par le CNRD, l'accent a été mis sur les femmes et la jeunesse. C'est ainsi que les bourses ont été



cité Niger, un complexe qui date de la première République. Une grande bâtisse construite à l'époque pour recevoir les hôtes du Sommet des pays membres de l'Autorité du Bassin Niger créée en 1980. D'autres chantiers également : le palais de la Justice, le siège de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ou encore les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la mairie de Faranah... Autant d'œuvres qui entraînent auxquelles le PM est venu donner un coup d'accélérateur.

Dans sa politique de rectification institutionnelle, Dr

l'insécurité à Faranah, avec notamment la présence des coupeurs de route. D'où la célérité que nous mettons dans la construction de ce commissariat central... », a-t-il fait savoir avant d'annoncer également d'autres mesures d'amélioration des conditions de travail des policiers et gendarmes notamment les équipements de bureaux et l'octroi des tenues.

Sans oublier également d'inviter ces derniers à faire preuve de professionnalisme dans leur manière de travailler. Travailler pour le peuple de Guinée et non pour des intérêts

revues à la hausse, des bus scolaires mis à disposition. Aussi, l'accent a été mis sur l'employabilité des jeunes. Les bases de l'égalité et du mérite du travail sont désormais posées dans les formations et enseignements. La jeunesse doit être le soutien du changement prôné par le CNRD, pour leur avenir. Ces changements ne plaisent pas à tous mais nos mains ne trembleront pas... », martèle-t-il avant d'inviter les jeunes à la solidarité et s'activer pour la préservation de la paix en République de Guinée.

Mame Diallo

**HOROYA**  
Quotidien national

BP: 191 Conakry, République de Guinée  
E-mail: horoya1958@gmail.com Siège: Boulbinet - C. de Kaloum

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
Ibrahima Koné  
Tél: 664 63 32 12 / 624 94 45 99 [konesayon1@gmail.com](mailto:konesayon1@gmail.com)

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTÉ**  
Mame Fatoumata Diallo  
Tél: 623 49 01 30 [randasylla17@gmail.com](mailto:randasylla17@gmail.com)

**REDACTEUR EN CHEF**  
**REDACTEUR EN CHEF ADJOINT**  
Amadou Kendessa Diallo  
Tél: 622 48 10 45 [kenssa2@gmail.com](mailto:kenssa2@gmail.com)

**SECRETARE GENERAL**  
Lancinè Camara  
Tél: 622 34 17 77 [lacicama@gmail.com](mailto:lacicama@gmail.com)

**RUBRIQUE CULTURE & SPORTS**  
Dinah Salifou Soumah  
Tél: 628 36 43 56

**RUBRIQUE ÉCONOMIE**  
Lansana Sarr  
Tél: 628 97 19 33 [sarrlansana93@gmail.com](mailto:sarrlansana93@gmail.com)

**RUBRIQUE INTERNATIONALE**  
Jean Marie Morgan  
Tel : 622 26 97 26 [morgan1535@gmail.com](mailto:morgan1535@gmail.com)

**RESPONSABLE SITE WEB**  
Youssef Hawa Kéita Tél : 622 28 54 00

**CHEF SERVICE FABRICATION**  
Abdoulaye Alsény Bangoura  
Tél: 664 00 44 47 [abalbangou@gmail.com](mailto:abalbangou@gmail.com)

**CHEF SAF**  
Aïssata Bilivogui  
Tél: 622 55 61 42

**CHEF SERVICE COMMERCIAL**  
Amara Sylla Tél: 628 80 71 88

## ECHANGE D'EXPÉRIENCES ENTRE MAGISTRATS GUINÉENS ET SÉNÉGALAIS

**Vers une nouvelle dynamique**

**Du 13 au 16 février 2023, s'est tenu à Soumaya, Coyah, un atelier d'échanges sur les procédures devant les Cours suprêmes de la Guinée et du Sénégal. L'objectif visé est d'outiller et renforcer les capacités judiciaires du personnel des Cours suprêmes de la Guinée et du Sénégal.**



La Cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme en présence du président de la Haute Autorité de Communication (HAC), les présidents des Cours suprêmes de la Guinée et celle du Sénégal, les conseillers, du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Guinée, des autorités locales, des procureurs généraux des cours d'appel de Conakry et Kankan, les présidents de chambre, des greffiers, etc.

Au menu de cette rencontre de quatre (4) jours, plusieurs thèmes liés à la présentation des Cours Suprêmes de la Guinée et du Sénégal, la recevabilité du pourvoi en cassation, la recevabilité du moyen de cassation, le contrôle du juge de cassation, le rôle et mission du Service de Documentation et d'études, etc.

Introduisant les discours, le président de la Cour Suprême de Guinée, Fodé Bangoura, en souhaitant les bienvenues aux hôtes, a tenu à remercier les autorités de la transition qui, selon lui, ne ménagent aucun effort pour redorer le blason de la justice guinéenne et l'ouvrir aux autres institutions judiciaires similaires étrangères. « La présente rencontre est une parfaite illustration de cette dynamique qui marque davantage la coopération fructueuse entre le Sénégal et notre pays, la République de Guinée. Nos responsabilités sont si immenses que nous sommes constamment partagés entre les attentes des demandeurs de droit et la remise en cause continue. J'ai l'espoir ferme qu'au sortir de l'atelier, le personnel de la Cour suprême de Guinée aura davantage de performances pour améliorer la technique de cassation », a-t-il dit.

De son côté, le président de la Chambre administrative de la Cour suprême du Sénégal et re-

présentant du premier président de ladite Cour, Abdoulaye N'Diaye, a soutenu que cet atelier est l'occasion pour les deux hautes juridictions d'échanger, de partager leurs expériences respectives, d'évaluer leurs réussites et de passer en revue leurs contraintes. « Cette nouvelle initiative doit contribuer à rendre les deux hautes juridictions plus performantes et plus efficaces. Vous savez, le législateur a placé la Cour suprême de Guinée et celle du Sénégal au sommet de la pyramide judiciaire. Et cette position leur confère deux missions principales : la première mission, contrôler par le biais du pourvoi en cassation, la légalité des décisions rendue en dernier ressort par les juridictions inférieures afin d'unifier l'interprétation de la loi. Deuxièmement, examiner par l'entremise du recours pour excès de pouvoir, la légalité des actes pris par les autorités administratives centrales, déconcentrées et décentralisées, tant du point de vue des conditions de leur élaboration, la légalité externe que du point de vue de leur contenu, légalité interne », a-t-il précisé.

L'exercice de ces attributions repose sur des techniques de juger différentes de celles pratiquées par les juridictions de fond, a-t-il ajouté. « Le programme de la présente session prévoit l'examen des techniques de cassation et des recours pour excès de pouvoir. Il vise à étudier plusieurs questions telles que la recevabilité du pourvoi en cassation qui obéit à un formalisme rigoureux, la recevabilité et la rédaction des moyens de cassation, la Cour ne statuant selon l'adage que sur le moyen, rien que le moyen mais, tout le moyen, le contrôle du juge de cassation, contrôle normatif, contrôle disciplinaire, mission essentielle du juge de cassation pour l'uniformisation de l'application de la règle de droit. Le rôle d'un service de documen-

tation et d'étude, le traitement des recours en matière administrative, la procédure de référé devant la Cour suprême. Cette session nous permettra de coup sûr de partager et de confronter nos expériences respectives. En plus, contribuer au respect des droits des citoyens et à la conciliation de l'État de droit », a-t-il rappelé.

#### «Une rencontre venue à point nommé»

Procédant à l'ouverture, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Charles Wright a indiqué que cet atelier d'échanges d'expériences et de renforcement des capacités vient à point nommé. « Le constat de la mission que je viens d'effectuer à l'intérieur du pays révèle que le service public de la justice à tous les niveaux, requiert un besoin réel de renforcement des capacités. Vous me permettez très honnêtement et très sincèrement, de vous dire combien de fois cette rencontre vient à point nommé. Je viens d'une grande tournée dont la première étape m'a conduit dans les préfectures de Kindia, Faranah, Macenta, Gueckédou, N'Zérékoré, Lola, Beyla, Kérouané, Kankan, Mandiana, Siguiri.

Aujourd'hui, la Cour suprême de Guinée est désormais celle qui aura en charge de régler les questions de contentieux électoral des futures élections qui sont déjà en vue. Au-delà de toutes les dispositions qui ont été prises par rapport aux thématiques retenues, j'aurai souhaité que les renforcements de capacités soient élargis à ces questions dans les prochains mois pour encore renforcer la capacité du juge électoral guinéen dont la compétence est confiée à la Cour suprême », a formulé Alphonse Charles Wright.

Amadou Mouctar Diallo

#### Au terme des exposés pertinents et de débats riches, la commission a retenu les recommandations suivantes :

1. L'amendement de l'article 9 de la loi organique sur la cour Suprême afin de ramener les conditions d'ancienneté de quinze (15) à dix (10) ans ;
2. La création de plusieurs postes de premiers avocats généraux près la Cour suprême ;
3. La nomination de greffiers en chef au niveau de chaque chambre et au niveau du parquet général ;
4. L'institution du référé suspension à la place du sursis à l'exécution ;
5. L'insertion dans la loi organique sur la Cour suprême lorsqu'une requête civile est introduite devant la cour d'appel contre un arrêt objet d'un pourvoi en cassation, la cour d'appel sursoit à statuer jusqu'à ce que la Cour suprême se prononce sur le pouvoir dont elle est saisie ;
6. L'institution du « Dialogue des juges » entre les magistrats de la Cour suprême et les juges de fond, au moins deux fois par an et la création d'une plate-forme à cet effet ;
7. L'institution d'une concertation interne entre les magistrats de la Cour suprême une fois tous les deux mois ;
8. L'institution du « Dialogue des greffiers » entre les greffiers de la Cour suprême et ceux des juridictions de base, au moins deux fois par an ainsi que la création d'une plate-forme à cet effet ;
9. L'institution d'une concertation interne entre les greffiers de la Cour suprême une fois tous les deux mois et la création d'une plate-forme à cet effet ;
10. La modification de l'article 54 de la loi organique sur la Cour suprême afin que la communication des mémoires et autres pièces se fasse par voie d'huissier ;
11. La mise en place des deux commissions juridictionnelles de la Cour suprême conformément à l'article 4 de la loi organique sur la cour Suprême ;
12. La mise des affaires en délibéré nonobstant l'absence des avocats dès lors que la procédure est essentiellement écrite et qu'ils ont tous déposé des mémoires en amont ;
13. Revoir la procédure de sursis contre les arrêts de la Cour des Comptes relatifs au montant de la caution, dans la révision de la loi organique sur la Cour Suprême ;
14. L'achat de matériels informatiques performants pour les magistrats, les greffiers et les secrétaires ;
15. La numérisation de tous les dossiers entrant à la Cour suprême ;
16. La numérisation de tous les dossiers jugés par la Cour suprême ;
17. La numérisation de tous les arrêts rendus à la Cour suprême ;
18. Le choix des arrêts devant être envoyés au niveau des associations internationales auxquelles la Cour suprême est partie ;
19. La création du bulletin d'informations de la Cour suprême ;
20. La nomination du Directeur du Service de Documentation et d'Etudes ;
21. Le recrutement d'assistants et d'auditeurs à la Cour Suprême ;
22. La régularisation de la situation du site de la Cour suprême ;
23. La tenue des sessions de renforcement des capacités des magistrats et des greffiers en matière électorale ;
24. L'organisation des voyages d'études pour les magistrats et greffiers ;
25. La tenue périodique (deux fois par an) d'ateliers d'échanges et de renforcement de capacités entre la Cour suprême de Guinée et la Cour suprême du Sénégal.

AMD

## MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

**Mory Condé tape le poing sur la table !**

Suite à l'appel du Front national pour la défense de la constitution -Fndc- officiellement dissous, la journée du 16 février a été agitée dans certains quartiers du Grand Conakry. Des pneus brûlés, des routes barrées et des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, c'est le visage hideux de cette journée. L'ambiance était tendue entre manifestants et forces de l'ordre.



Et ce, en dépit de la présence des éléments du Bataillon autonome des troupes aéroportées -BATA- réquisitionné par le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. Le bilan de cette manifestation non autorisée est lourd : plusieurs morts, des blessés, des arrestations et des dégâts

matériels importants.

Face à ce triste constat, le ministre du MATD a publié une déclaration dans laquelle il a déploré le fait que : « un groupe d'individus sème la terreur sur les voies publiques troublant profondément l'ordre public par l'usage d'armes blanches, des objets contondants et autres en dépit de l'interdiction formelle par

les autorités en charge du maintien de l'ordre, conformément aux principes directeurs qui gouvernent l'exercice des droits et libertés publiques en République de Guinée. » Or, souligne-t-il, « il est établi de manière formelle et de notoriété publique que le CNRD et le Gouvernement ont toujours privilégié le dialogue

inter-guinéen avec l'apport constant de la CEDEAO et du soutien inconditionnel de l'ensemble de la Communauté internationale ».

Dans sa déclaration, le ministre Mory Condé déplore que « malgré les efforts fournis par le CNRD et le Gouvernement, des individus sans autorisation préalable ont organisé une guérilla urbaine, dans la nuit du 15 et le 16 février 2023 dans certains quartiers du Grand Conakry empêchant les citoyens de vaquer librement à leurs activités quotidiennes ».

Selon lui, les violences volontairement perpétrées par ces hors-la-loi sur des citoyens et leurs biens, ont eu pour conséquences des blessés de part et d'autre des manifestants et des forces de l'ordre dont certains dans un état grave.

C'est pourquoi, rappelle le ministre Condé, « au regard des menaces de plus en plus grandissantes mettant en péril l'intégrité physique des

citoyens, la préservation des biens tant publics que privés (...), [étant] le garant de l'ordre public, le MATD mettra tout en oeuvre pour assurer la quiétude sociale, la paix et permettre aux citoyens de vaquer librement à leurs occupations sans aucun abus et dans les limites prévues par la loi ».

A cet effet, prévient Mory Condé, « en application de la Loi organique L/91/002/CTR en date du 23 décembre 1991 portant charte des partis politiques en République de Guinée et la loi L/2005/013/AN en date du 04 juillet 2005, régissant les Associations en République de Guinée, les organisations politiques et sociales dont la responsabilité pénale sera établie par la suite des poursuites judiciaires par les autorités compétentes se verront appliquer des sanctions allant de la suspension jusqu'au retrait de leurs agréments. »

Enfin, il a lancé « un appel patriotique à toutes les personnes éprises de paix à faire preuve de retenue, de compréhension et de sagesse pour donner un succès à la Transition qui est une occasion d'unir définitivement le peuple de Guinée dans un Etat de droit consolidé. »

Amadou Kendessa Diallo

## JUSTICE

**Face à la pluie de critiques sur son séjour à l'intérieur du pays, Charles Wright hausse le ton**

Après sa tournée à l'intérieur du pays ayant permis au ministre de la Justice et des Droits l'homme de s'enquérir des conditions carcérales dans certaines prisons à l'intérieur du pays, Charles Wright a animé le week-end dernier une conférence de presse pour évoquer les objectifs de son périple.

A l'en croire, cette visite a permis lui et son équipe d'évaluer les conditions de travail des différentes juridictions du pays. « Le retard dans le traitement des dossiers, qu'est ce qui ne va pas ? La tenue des audiences pourquoi ça retarde ? Pourquoi les gens sont dans les situations de détention prolongée ? Quels sont les problèmes ? Mais également vulgariser les textes de loi du pays aux citoyens pour leur permettre de bien jouir de leurs droits », ce sont autant de questions que le ministre et Cie ont tenté de répondre.

Cette mission conduite par le premier responsable du Département a touché les Parquets d'Instances, les Justices de Paix, les prisons civiles et les maisons d'arrêts. Il y a eu également des rencontres d'échanges, des prières et bénédictions

avec les sages et les autorités coutumières. Au-delà de ça, la mission a eu des échanges francs et sincères avec les autorités administratives et les citoyens sur les maux dont souffre le fonctionnement de la justice.

Face aux nombreuses critiques que cela a suscité, le ministre Charles, l'air mécontent, est revenu sur ce qui s'est passé. « Il faut replacer les choses dans leur contexte. Tous les deux mois, j'irai à l'intérieur du pays et même si c'est avec tout l'argent du fonctionnement de mon cabinet pour aller résoudre des problèmes de droits de l'homme. Les citoyens guinéens payent



l'impôt, c'est pour aller régler le problème », laisse-t-il entendre. Evoquant au passage que l'argent du Département est déterminé au bon fonctionnement de ses structures.

Poursuivant, le Garde des Sceaux a ajouté que c'est dans son bureau qu'il a appris dans une radio que des procureurs ont été obligés de payer des factures ou des choses de ce genre

qui sortent de nulle part. « Normalement, c'est le Procureur Général qui doit faire la transcription officielle de ces factures là au ministère de la Justice. Ce n'est pas un Procureur d'instance, c'est ça le principe. Rien ne me lie en amont avec un Procureur d'Instance (...) J'ai appelé le Procureur Général qui a dit monsieur le ministre sur la foi de mon serment, personne nous a demandé pourtant on me dit qu'un Procureur est en route pour venir à Conakry déposer la facture », a déploré le ministre Charles.

Avant d'ordonner aux comptables et au DAF du ministère de mettre toutes les pièces comptables à la disposition de la presse pour plus de transparence.

Balla Yombouno

MINISTÈRE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

# Plusieurs directeurs signent des contrats de performance

Dans le cadre de l'application des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) en vue de mieux encadrer les actions publiques pendant cette période de transition, la ministre de l'Information et de la Communication a présidé ce jeudi 16 février 2023, la cérémonie de signature des contrats de performance des différents directeurs généraux et nationaux de son Département. La cérémonie s'est déroulée dans la salle de conférence dudit ministère.



Il s'agit entre autres de la direction nationale des services de diffusion, la direction générale de Horoya, la direction nationale de la communication des relations avec les médias privés, la direction générale du Centre de formation professionnelle et de perfectionnement en technique de l'information et de la communication, et la direction générale de la radio rurale.

Quatre objectifs généraux ont été assignés à Horoya. Il s'agit de :

- Mettre en place des outils pour améliorer la qualité des services publics (accueil, délais de traitement des dossiers, dématérialisation des processus et paiements, accès à l'information...) afin de promouvoir la bonne gouvernance ;

- Réaliser une étude diagnostique organisationnelle et fonctionnelle du centre pour identifier les besoins en ressources humaines (effectifs et compétences clairement définis) et améliorer la performance du

fonctionnement) ;

- Mettre en place un dispositif interne de suivi et d'évaluation de la performance de la Direction ;

- S'assurer que la direction générale prenne en compte les principes du genre et équité et le droit des personnes vulnérables et en situation de handicap.

De la réalisation de ces objectifs, les résultats attendus sont :

Les capacités techniques et matérielles du quotidien national Horoya sont renforcées, les matériels techniques de collectes et de traitement de l'information sont modernisés et opérationnels.

« Cette signature m'engage en tant que Directeur... »

Pour Ibrahima Koné, directeur général du Quotidien national Horoya, cette signature l'engage en tant que directeur mais aussi engage sa direction « parce que déjà comme l'a dit le Secrétaire général, ce sont des déclinaisons

responsabilité ne va pas seulement se situer qu'au niveau du ministère, les directions qui composent ces différents ministères, les directeurs seront là pour réellement faire le travail et répondre devant madame la ministre et du Premier ministre. »

De son côté, Souleymane Thanguel Bah, Secrétaire général du ministère a fait comprendre aux médias que les contrats de performance qui ont été signés par les différents directeurs cet après-midi découlent de deux choses. « D'abord de la lettre de mission qui a été confiée par le Premier ministre à Madame la ministre de l'Information et de la Communication, mais aussi à partir du travail qui a été fait du plan opérationnel du ministère. Il y a un travail qui a été fait pendant

quelque temps pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés. Dans ce plan d'actions, il y a les activités qui sont assignées à chaque direction et ces actions ont été mises dans ce contrat et les directeurs ont signé.

« Ça veut dire que c'est un contrat dans le sens réel du terme. Ça veut dire que cela engage chaque partie à respecter les clauses de ce contrat. Et nous sommes heureux d'avoir fait cette signature et les différentes directions qui sont sur ma responsabilité sont toutes engagées à travailler dans le sens de l'atteinte des objectifs assignés par le Premier ministre et par extension par le président de la République pour le bonheur des Guinéens », s'est-il réjoui.

« Je prends non seulement la teneur et l'importance de cet engagement vis-à-vis du gouvernement mais aussi vis-à-vis du peuple de Guinée. Car nous sommes tous là pour servir la nation. Je sais que ce n'est pas un exercice facile, mais quand on nous fait confiance, il est de notre devoir de mériter la confiance », a-t-elle dit.

Et pour la ministre Aminata Kaba : « la seule façon pour nous de mériter cette confiance c'est en posant des actes concrets. Et pour poser des actes, il faut pouvoir les vérifier et la seule façon de les vérifier, c'est à travers ces contrats de performance. Donc, il aura des indicateurs de performance qui nous permettent de savoir à



« Il a plusieurs choses qui sont articulées dans ce contrat de performance »

Selon lui, dans ce contrat de performance : « il a plusieurs choses qui sont articulées comme l'équipement du quotidien national Horoya. Il y a aussi tout ce qui se fait dans le cadre de la formation, tout ce qui se fait aussi dans le cadre du renforcement de la communication gouvernementale, mais aussi l'équipement des 35 stations de la radio rurale. Donc, c'est un ensemble d'objectifs qui vont participer à l'amélioration de la couverture nationale, à la formation des journalistes ou des cadres qui évoluent dans le secteur de l'information et de la communication, mais aussi pour aller aider le gouvernement à rendre visible ses actions. »

« Nous sommes tous là pour servir la nation. »

Dans sa communication, la ministre de l'Information et de la Communication rappelle les directeurs concernés que ce contrat de performance les engage, mais également l'engage aussi en tant que ministre vis-à-vis du gouvernement. « Donc c'est important que nous com-

quel niveau nous sommes ? Quels sont les résultats obtenus. Il y aura des séances d'auto-évaluation pour justement que vous puissiez vous mêmes savoir selon votre propre évaluation à quel niveau vous êtes ? Ensuite dans un deuxième temps l'évaluation sera faite aussi par nous par le cabinet pour infirmer ou confirmer l'évaluation que nous nous sommes fait. »

Par la même occasion, elle informe ces directeurs que : « l'évaluation à mi-parcours du département aura lieu en juin. Donc ce qui veut dire qu'avant le passage devant la primature, en interne, nous devons finir l'évaluation mi-mai pour être dans les délais. Car c'est la somme de tous les contrats de performance individuels qui permettra d'avoir le contrat de performance unique du ministère qui sera déposé au niveau de la Primature et qui va être transmis au niveau de la Présidence. »

La prochaine étape consistera à la signature des contrats des programmes cadres qui concernent les EPA.

**Balla Yombouno**



quotidien national Horoya et renforcer les capacités du personnel (plan de formation et de per-

sons de la lettre de mission qui a été assignée aux différents départements. Et désormais chacun sera responsable et cette

plusieurs jours pour développer les différentes actions qui doivent être menées par le minis-

REPUBLIQUE DE GUINEE  
TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

## Avis d'Appel d'Offres (AA0)

### CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

AAO N° 006/MESRSI/CAB/CPMP/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en date du 19 janvier 2023.

2. Le **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du projet de construction des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). **Le présent appel d'offres concerne la première phase des travaux de construction des ouvrages suivants :**

- Lot 1 : Deux blocs de dortoir R+1 y/c équipements ;
- Lot 2 : Bloc académique (laboratoire et salles de classe) y/c équipements ;
- Lot 3 : Bloc administratif, la bibliothèque et salle de réunion y/c équipements ;
- Lot 4 : Terrain polyvalent, un réfectoire, une guérite, un abri groupe, l'aménagement vert et dalles y/c équipements ;
- Lot 5 : Infirmerie, clôture du site, la réalisation d'un forage, latrines externes et fosses septiques y/c équipements.

Les travaux pour chaque lot seront exécutés à Dalaba et plus précisément à Sebhory dans un délai de cinq (5) mois.

3. Le **MESRSI** sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : VOIR LE DOSSIER.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la **Cellule de Passation des Marchés du MESRSI**, tel : (+224) 654 92 68 85 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Cellule de Passation des Marchés du MESRSI, Almamy, Immeuble KPC, 3<sup>ème</sup> étage**, du lundi au jeudi de 09h00 à 16h00.

6. Les exigences en matière de qualification sont : *avoir un chiffre d'affaires annuel moyen de deux milliards francs guinéens (2 000 000 000 GNF) pour les travaux de construction réalisés au cours des trois (3) dernières années ; avoir une expérience en tant qu'entreprise principale pour la construction d'au moins deux ouvrages de nature et de complexité similaires aux Travaux à réaliser au cours des cinq dernières années (pour remplir cette condition, les ouvrages mentionnés devraient être achevés à concurrence d'au moins 70%) ; disposer des liquidités et/ou des facilités de crédit au moins égales à 80 % de la valeur de son offre financière et le cas échéant, les conditions exigées en termes de seuil de pourcentage du marché réservé aux entreprises nationales cotraitantes ou sous-traitantes ou de nombre minimum d'experts nationaux clés,*

*de transfert de connaissances ou de technologie en tant que composante clé d'une mission ou du champ des travaux ou services. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet à la Cellule de Passation des Marchés du MESRSI à compter du **lundi 20 Février 2023** contre un paiement non remboursable de **2.000.000 francs guinéens**. Les soumissionnaires s'acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après :

- 50 % au compte N° 411071 du Receveur Central du Trésor ;
- 30 % au compte N°2011 000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 20 % reviennent à l'Autorité Contractante.

9. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à la Cellule de Passation des Marchés du MESRSI au plus tard le **mardi 14 mars 2023 à 11 heures 30 mn**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées. Elles seront retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

9. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion de MESRSI, Almamy, Commune de Kaloum, 5<sup>ème</sup> étage, le mardi 14 mars 2023 à 12 heures 00 mn.

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **1,5% du montant de la soumission**. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

La Ministre



**Dre Diaka SIDIBE**



## BOKÉ

# Le PM, Dr Bernard Goumou lance les activités du projet minier de AMC

Ce mercredi, 15 février, le Premier ministre, Chef du gouvernement, le Docteur Bernard Goumou, à la tête d'une forte délégation, a procédé au lancement des travaux de construction de la route minière de l'Alliance Mining Commodities (AMC). La cérémonie qui s'est déroulée dans le district de Kaboyé, relevant de la commune rurale de Tanéné, dans la préfecture de Boké, a connu une forte présence des autorités locales ainsi que des citoyens de la zone.



Longue de 102 km, la route minière est la première composante du projet de bauxite de Koumbia porté par l'AMC. Elle va partir du port minier de Katougouma (Boké) à la sous-préfecture de Koumbia (Gaoual).

Pour le Premier ministre, il s'agit d'un vieux rêve qui se réalise. Au passage, il soutient que ce projet doit booster la croissance économique de toute la région administrative de Boké.

« A travers cette route dont nous avons l'honneur de lancer les travaux de construction, le CNRD sous le leadership du président de la transition, le Colonel Mamadi Doumbouya, ouvre un nouvel espoir, un nouveau destin se dessine et un vieux rêve se réalise. La Guinée sous le CNRD s'est engagée dans la rectification institutionnelle, la moralisation de la vie publique, l'amélioration des conditions de vie de nos populations, mais aussi le respect de tous nos engagements. Pour le président de la République, ce projet ne doit pas être seulement un projet de plus pour Boké.

Mais plutôt un projet qui va booster la croissance par la création de l'emploi et les investissements dans les infrastructures sociales dans la région de Boké. C'est pourquoi, tout au long de sa chaîne de production, ce projet doit intégrer la notion du contenu local. Il doit incarner l'esprit du changement dans l'exploitation de nos

ressources nationales. Nous invitons donc nos partenaires à mener une activité minière responsable, respectueuse des normes environnementale et sociales et une meilleure harmonie avec les populations locales », déclare le chef du gouvernement.

Une occasion pour le ministre des Mines et de la Géologie d'exprimer toute sa reconnaissance aux populations de Kakandé. Moussa Magassouba rappelle que s'il est ministre des Mines aujourd'hui, c'est grâce à Boké. Car ayant fait sept ans à l'Institut des Mines de Boké à Tamakéné, pour ses études universitaires.

« Le projet AMC va coûter jusqu'à hauteur d'un milliard de dollars américain. C'est un projet stratégique avec lequel, il ne faut pas blaguer. Ce projet a un potentiel de servitude de référence au gouvernement guinéen et à toutes les autres sociétés minières. Je peux vous garantir que cette société va respecter tous ses engagements », indique le ministre Magassouba.

Et Avant d'ajouter : « je tenais à dire à nos compatriotes de Kakandé, de ne pas tenir ce projet comme d'autres projets miniers. Je connais la plaie que vous avez dans ce sens et que le président de la République, le premier ministre et les membres du gouvernement sont en train de guérir progressivement à travers des projets réalistes. Ce projet va faire des in-

frastructures minières, routières, ferroviaires, portuaires et ensuite il va y avoir beaucoup d'activités communautaires. C'est pourquoi nous sommes là. C'est-à-dire pour l'intérêt économique des populations guinéennes. Je peux vous assurer que tout ce qu'on vous a promis, vous l'aurez ».

Par ailleurs, il annonce que cette société aura la responsabilité de réhabiliter tous les collèges de cette région, les écoles pour les moderniser. Puisque l'éducation, c'est la base de tout.

Le chef du département des mines poursuit en disant : « A nos braves citoyens de Kakandé, ce projet est le vôtre. C'est pour les populations de Boké et de Gaoual. Ayez un traitement particulier pour ce projet, et donnez-leur la chance de le développer. D'ici la fin du premier trimestre de l'année prochaine, ils vont commencer les travaux d'exportation. C'est en ce moment-là que l'argent va commencer à entrer (...). Ça veut dire qu'une dose de patience est demandée ».

Il salue Monsieur Fadi Wazni, Président Directeur Général de United Mining Supply (UMS) et Président du Conseil d'Administration de la Société Minière de Boké (SMB) pour l'exemplarité dont il fait montre à travers ses nombreuses réalisations, non seulement pour le développement de la Guinée, mais aussi dans l'accompagnement des

communautés impactées par les activités minières.

Selon Trygve Kroepelien, l'administrateur général de la Société AMC, ce projet minier aura un impact positif très important pour toute la région de Boké. Il laisse entendre que : « Le projet AMC de Koumbia est spectaculaire par la qualité de la Bauxite même à l'échelle internationale. L'impact pour la région est que plus de 2000 emplois vont être créés en plus des nombreux prestataires de service. Ensuite, notre présence à Boké se fera remarquer aussi par la multiplication des infrastructures dans la région ».

De son côté, le gouverneur de la région de Boké, le contrôleur général de police, Mamadou Camara, invite les habitants des zones impactées et les autorités locales à accompagner l'AMC pour lui permettre d'atteindre les objectifs de cet ambitieux projet.

« J'invite les communautés impactées par ce projet à soutenir et accompagner la société dans l'atteinte de ses objectifs dont ils seront les premiers bénéficiaires.

Aux autorités locales des préfectures de Boké et de Gaoual, singulièrement des sous-préfectures de Tanéné, Wendou M'bour et Koumbia, de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des citoyens pour l'instauration d'un environnement de

paix et de sécurité gage sûr de l'avancement de ce vaste chantier », assure-t-il.

S'adressant aux responsables de la société Alliance Mining Commodities, M. Camara les exhorte à rester constamment à l'écoute des autorités locales, qui sont les porteurs des citoyens impactés pour faciliter et renforcer la coordination entre les communautés riveraines et les travailleurs de votre société.

A préciser que le démarrage de la production de l'AMC est annoncé pour décembre 2024. Selon les responsables du projet, 4 millions de tonnes de bauxite seront annuellement évacuées par le port de Rio Nuñez à Boké.

Ahassane Barry

BCRG/DGASJ/DSJO/2023

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution de son programme budgétaire, exercice 2023, la Banque Centrale de la République de Guinée, en abrégé « la BCRG », exprime le besoin de sélectionner un traiteur pour sa cantine, sise à Conakry dans l'enceinte de son siège social, conformément aux règles de passation des marchés de la BCRG.

A cet effet, la BCRG lance un appel d'offres ouvert et invite toutes les entreprises régulièrement installées en République de Guinée et spécialisées dans l'art culinaire à y répondre en présentant leurs offres.

Cet appel d'offres ouvert a pour objet la mise en place d'un service de restauration collective de très bonne qualité adaptée aux besoins nutritionnels essentiels des travailleurs de la BCRG dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire telles que décrites dans le Cahier des charges y afférent.

L'ensemble des prestations fera l'objet de lot unique.

Les Soumissionnaires doivent obligatoirement être immatriculés au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en règle vis à vis des autorités fiscales et de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) et, avoir au moins cinq (5) ans d'expérience avérée dans l'art culinaire et de service de restauration de qualité répondant aux normes et standards internationaux.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE), rédigé en langue française, peut être obtenu auprès de la Direction de la Logistique (DL) de la BCRG contre paiement par chèque certifié ou par versement à l'Agence principale de la BCRG, sur le compte T24 : PL53030 « produits exceptionnels appels d'offres », d'une somme de **GNF 1 000 000 (Un million francs guinéens) non remboursable.**

Les offres doivent être présentées en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies, le tout rédigé en français et mises dans une enveloppe neutre et anonyme qui ne doit porter aucun signe particulier et déposée au Secrétariat de la Direction de la Logistique (BCRG 2<sup>ème</sup> étage, porte N° 214) au plus tard le **15/03/23** avant 16 heures, date limite de dépôt des offres.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres sont ouvertes en séance publique le ..... **16/03/23** ..... par la Commission de dépouillement de la Banque Centrale.

Les candidats doivent strictement se conformer aux règlements d'appel d'offres joints au dossier sous peine de voir leur offre purement et simplement rejetée.

L'achat de ce document confirme irrévocablement l'adhésion du soumissionnaire à l'ensemble des clauses du présent marché.

Conakry, le.....

LA BANQUE CENTRALE

REPUBLIQUE DE GUINEE  
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



PRIMATURE



N° 0442/CAB.P/PRMP/2023

Conakry, le 17 février 2023

## Section 0. Avis d'Appel d'offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

Avis d'Appel d'offres Ouvert National

Primature

DAO N° 02/CAB.P/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal la TRIBUNE n°184 du 7 février 2023 et le journal des appels d'offres & offres d'emploi n°615 du lundi 13 février 2023 ainsi que les sites web de la Primature ([www.primature.gov.gn](http://www.primature.gov.gn)) et de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ([www.armpguinée.org](http://www.armpguinée.org)).

2. La Primature a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2023 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des achats de produits alimentaires, des autres produits et fournitures, des fournitures informatiques et des habillements et uniformes. Les produits seront fournis à la Primature sis à Conakry, Boulbinet Palais de la Colombe, BP : 5141 dans un délai de trente (30) jours.

3. La Primature sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour livrer les fournitures citées ci-dessus en quatre (4) lots :

Lot 1 : Achat de Produits Alimentaires en faveur de la Primature ;

Lot 2 : Achat des autres produits et fournitures en faveur de la Primature ;

Lot 3 : Achat des fournitures informatiques en faveur de la Primature ; et

Lot 4 : Achat des habillements et uniformes en faveur de la Primature.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 22, 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics et des Partenariats Public-Privé (PRMP) Téléphone : 622 07 70 40 / 628 85 71 92/666 57 63 93

[mahamoudou.kaba@primature.gov.gn](mailto:mahamoudou.kaba@primature.gov.gn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Conakry,

Boulbinet Palais de la Colombe BP : 5141 Bureau N° 113, 1<sup>er</sup> étage à la Primature du lundi au vendredi de 08 h à 17 h 00 mn.

6. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du code des marchés publics (**Sans objet**).

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Boulbinet Palais de la Colombe BP : 5141 Bureau N° 113, 1<sup>er</sup> étage à la Primature à compter du 20 février 2023 contre un paiement non remboursable de

cinq cent mille francs guinéens (500 000 GNF). Le paiement se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- ✓ 50% au compte receveur du Trésor public sous le N° : 4111071 ;
- ✓ 30% au compte receveur de l'ARMP sous le N° : 2011000407 ; et
- ✓ 20% au compte de la PRMP (Bureau du billeteur de la Primature au 2<sup>ème</sup> étage).

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais par courrier physique ou électronique.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Boulbinet Palais de la Colombe BP : 5141 Bureau N° 113, 1<sup>er</sup> étage à la Primature du lundi au vendredi de 08 h à 17 h 00 mn au plus tard le 21 mars 2023 à 11h. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un (1) observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à la même adresse citée ci-dessus le 21 mars 2023 à 11 h 30 mn.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal au minimum à **1,5% du montant de l'offres**. Cette garantie demeure valide pendant **cent vingt (120) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix jours (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

10. La législation régissant l'appel d'offres.

La Cheffe de Cabinet

*Fakoua*  
Cabinet du Premier Ministre  
Mme Fanké KEITA

## CINÉMA

# Les femmes entrepreneures du secteur et de la télévision renforcent leurs capacités

Les travaux de l'atelier de renforcement des capacités pour les femmes entrepreneures du cinéma et de la télévision dans les pays francophones sous le bureau régional d'Abuja, ont été lancés le 15 février dernier. C'est aussi l'occasion pour les organisateurs de procéder au lancement régional du rapport de l'UNESCO sur l'industrie cinématographique en Afrique. C'est une initiative du ministère de la culture, du Tourisme et de l'Artisanat.



Durant trois jours, les participantes ont passé en revue les thématiques comme : la mise en œuvre de la convention de 2005 sur la protection de la diversité des expressions culturelles en Afrique de l'Ouest: des défis et des opportunités, la pré-production en cinéma et télévision, la production de contenu pour le cinéma et la télévision, post-production du cinéma, distribution de contenu cinématographique et télévisuel, la loi de Murphy dans la production cinématographique et télévisuelle.

Dans sa communication, le directeur du bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, a dit que "cet atelier renforcera la capacité des femmes, en particulier des jeunes, qui travaillent comme entrepreneurs à produire et diffuser des contenus culturels et créatifs pour le cinéma et la télévision en Guinée, au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire. En renforçant leurs capacités, l'UNESCO entend contribuer à la

création d'entreprises du secteur industriel culturel et créatif qui favoriseront des moyens de subsistance durables ainsi que la croissance et le développement économique dans les pays cibles.

Gardant à l'esprit que les industries culturelles et créatives sont des domaines commerciaux et économiques avec un potentiel de croissance exponentielle. Selon lui, "cet atelier soutiendra également la participation d'un plus grand nombre de femmes, en particulier les jeunes, dans ce secteur très critique".

Au-delà du renforcement des capacités des femmes entrepreneures du cinéma et de la télévision, cette rencontre est aussi l'occasion pour Philippe Delanghe d'annoncer aux participantes que l'UNESCO est prête à accompagner tous les pays de la région pour promouvoir la culture en général. "J'encourage humblement la mise en œuvre effective de l'ensemble des six conventions culturelles

ratifiées par vos pays, ainsi que la ratification de celles qui n'ont pas encore été entérinées.

Par conséquent, j'appelle les différents acteurs de ce domaine culturel à travailler ensemble et à assurer le succès de cet atelier. Je m'attends à ce que les résultats de cette activité soient non seulement des entreprises cinématographiques et télévisuelles florissantes



mais aussi des politiques des différents gouvernements des États parties francophones."

Prenant la parole, le ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat a énuméré les séries d'initiatives en faveur de ce secteur porteur de croissance et pourvoyeur d'emplois.

Ensuite, Alpha Soumah a ajouté que "la

mise en commun de l'énergie, de la créativité et du génie dont vous êtes porteurs contribuera très largement à systématiser la gouvernance et la promotion de l'entrepreneuriat créatif et culturel ainsi que le tourisme en Guinée et dans la sous-région."

Pour rappel, la convention de 2005 renforce la culture en tant que passerelle vers

un développement social, économique et humain durable en encourageant la créativité à travers les industries culturelles sous toutes ses formes, la cohésion et la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures créant ainsi des nouvelles opportunités de coopération internationale.

**Balla Yombouno**

## TOBOLON/DUBRÉKA

# Un homme accusé d'enlèvement de mineurs mis aux arrêts

L'acte s'est passé dans le secteur de Tobolon, quartier Kagbélen, dans la commune urbaine de Dubréka. Un homme d'une trentaine d'années a été appréhendé. Il est soupçonné d'avoir enlevé un enfant de 7 ans à Tobolon.

Selon le service de la communication du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, la brigade anti-criminalité a procédé à l'interpellation d'un homme accusé d'enlèvement d'enfants.

Ce service est revenu sur les circonstances de cet enlèvement : « nous avons été informés par les populations du secteur Tobolon sis à Dubréka qu'un jeune a été interpellé

par les riverains. A l'instant, nous nous sommes rendus sur les lieux pour son interpellation.

Ensuite, nous l'avons conduit au commissariat central de police de Dubréka pour son interrogation avant de le conduire au tribunal de première instance de Dubréka », affirme notre source.

De son côté, Amadou Sarah, un membre de la famille de la victime ra-

conte : « c'est un homme d'une trentaine d'années, résidant dans ce secteur de Tobolon qui, aux environs de 15 heures, est venu trouver les enfants en train de jouer le ballon. Quelques temps après, il a appelé Ibrahima âgé de 7 ans, fils de mon oncle maternel pour lui donner une somme de 15 mille GNF pour l'achat de biscuits et bonbons. Quand l'enfant est revenu, il a pris l'enfant pour lui dire que

sa maman l'appelle quelque part.

Arrivé derrière la cour voisine, l'enfant a crié. C'est ainsi que les jeunes ont mis main sur l'homme qui a été conduit au poste de la police de Tobolon pour éviter son lynchage".

Aux dernières nouvelles, le présumé bandit se trouverait à la prison civile de Dubréka.

**Arafan Condé**

## EAU POTABLE POUR TOUS

**La réalisation du 4<sup>ème</sup> PAEC reste un impératif**

**De nombreux observateurs, techniciens et autres spécialistes du secteur de l'eau attestent et signent sans ambages que la relance et la mise en route du gigantesque projet d'adduction d'eau potable de Conakry (PAEC) reste et demeure un défi majeur à relever.**

Car, selon eux, le secteur guinéen de l'eau pour tous a désormais besoin de gros investissements dont les derniers remontent aux années 1995-2000. Raison pour laquelle, les premières installations d'adduction d'eau potable sont non seulement vétustes et surtout ne répondent plus aux normes comparativement à l'augmentation vertigineuse de l'urbanisation du Grand Conakry.

Le quatrième projet d'eau dont il s'agit a été initié et conçu par les autorités guinéennes de l'Energie et de l'Hydraulique depuis les années 2008 dans le cadre du renforcement du système d'adduction d'eau du Grand Conakry.

En abordant le sujet, le coordinateur général adjoint dudit projet Elhadj Abou Youla soutient que le criard déficit d'eau potable à Conakry remonte effectivement aux années 2000-2001. Une situation qui a continué et s'est empirée par une desserte par délestage et un manque de réseaux de distribution dans les nouvelles zones d'habitation. Le tout dû à un manque d'investissement majeur dans le secteur, a-t-il ajouté.

Est-il besoin de rappeler sans gêne qu'en dépit de son nom d'antan "La Guinée, château d'eau de l'Afrique de l'Ouest", la



production d'eau potable dans notre pays est toujours insuffisante pour couvrir les besoins des populations.

Pour El hadj Youla, l'objectif majeur du 4<sup>ème</sup> projet eau de Conakry est d'améliorer les conditions de vie des populations du Grand Conakry à travers la fourniture des services fiables et durables par le renforcement des capacités des installations de production, de transport, de traitement, de stockage et de distribution de cette denrée indispensable qu'est l'eau potable. Une raison fondamentale pour le coordinateur général adjoint de garantir une desserte continue en eau potable de la ville de Conakry et ses environs

(Conakry-Dubréka, Coyah-Kindia) sur une longue période.

El hadj Youla de rappeler toutefois que c'est dans cet ordre d'idées que les études de faisabilité de ce projet et les contrats signés avec une société chinoise dénommée China National Heavy Machinery Engineering n'ont pas connu d'avancée significative.

Selon lui, c'est l'étude du schéma directeur d'adduction d'eau potable de Conakry (AEP) (Horizon 2040) réalisée en 2019 par le cabinet Merlin de France sur financement de la Banque Mondiale au titre du projet urbain d'eau de Guinée (PUEG) qui aura prévu trois tranches et évalué le déficit en eau potable

de Conakry à 670 000 m<sup>3</sup>/jour pour une population de 5 millions d'habitants en 2040.

Selon cette étude, si aucun investissement n'est réalisé pour inverser la tendance, la pénurie d'eau risquera de devenir au rythme actuel un véritable obstacle au développement économique et social en l'absence de dispositions urgentes envisagées dans le secteur.

C'est pour cela que la mobilisation du financement du projet freinée par de nombreux obstacles doit pouvoir s'orienter vers des crédits concessions.

Le coordinateur Général Adjoint rappelle par ailleurs qu'en 2022 le forum des investisseurs (UKF) a retenu le financement de deux phases du schéma directeur d'AEP du Grand Conakry pour une capacité de production de 400 000m<sup>3</sup>/jour.

Quant aux prestations de la tranche I du schéma directeur (SDAP), elles sont considérées à date par le ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (maître d'ouvrage) comme celles du 4<sup>ème</sup> projet d'eau de Conakry en se basant sur la fiabilité des études menées en

comparaison à celles adossées aux contrats commerciaux susmentionnés.

Il est à noter que depuis lors, les efforts déployés ont permis de mobiliser 170 millions USD (prêts du Gouvernement de l'Inde, un montant réalloué à l'adduction d'eau potable de la ville de Kankan et un montant de 73 millions USD (don du Gouvernement de Chine).

Faut-il retenir que l'étude du schéma directeur du Grand Conakry représente et demeure le véritable socle de réalisation du 4<sup>ème</sup> projet eau de Conakry sauf que son financement pose encore problème comme pour dire qu'il faut des bouchées-doubles pour une solution rapide.

Au titre des recommandations, le coordinateur général du 4<sup>ème</sup> projet suggère entre autres que le schéma directeur d'AEP du Grand Conakry sur la base des études réalisées par le Cabinet Merlin de France soit considéré comme le véritable socle de réalisation du projet ; que les partenaires notamment (Kama pour UKF et Sino Hydro, Exim Bank de Chine) s'engagent à s'aligner sur les conclusions des études du schéma directeur. Ce, dans une concurrence et une coopération fondées sur le respect de la procédure en vigueur en Guinée.

Nous y reviendrons

**Sékou Bantoun FOFANA**  
Photos : Lamine Sylla.

## LITTERATURE

**C'est parti pour la 3<sup>ème</sup> édition du Salon de la lecture !**

**Le ton vient d'être donné pour l'acte III du grand rendez-vous littéraire des écoles, lycées et universités de Conakry. L'annonce a été faite à travers une conférence de presse animée ce jeudi 16 février 2023, par l'Agence Kadiak Communication porteuse du projet.**

C'est sous le thème « *Le livre, migration irrégulière et pays en voie de développement* », que cette troisième édition du SALEC a été lancée par le ministre de la Jeunesse et des Sports Lansana Béa Diallo. La cérémonie s'est tenue dans un réceptif hôtelier de la place. Elle a connu la présence de plusieurs personnalités.

Mettant en compétition, autour de la littérature, les lycées, collèges d'une part et les universités d'autre part. Cette 3<sup>ème</sup> édition va se dérouler les 07 au 11 mars 2023 à Conakry et le 16 au 18 mars 2023 la fin du projet. Ils sont au total « 20 Lycées, 11 collèges et 17 universités publiques et privées prennent part à ce programme », pour « 85 candidats », qui compétiront sur l'ensemble du territoire national dont 29 à

l'intérieur du pays.

« Aujourd'hui, nous sommes là pour lancer officiellement la couleur de la troisième édition du salon de la lecture (SALEC). Plusieurs autres activités sont à l'affiche de l'événement : « exposition-vente, projection de films, panels, séances de formation, la lecture publique, concours littéraire entre écoles universitaires de la Guinée, la culture générale. Cette année, les collégiens feront leur rentrée fracassante au salon de la lecture et je lui ai dit trois pays seront de la partie le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire. Du 02 au 04 mars 2023, va être la formation de l'ensemble des candidats basés à Conakry, du 07 au 11 mars 2023 va être la première étape du salon de la lecture du côté de la Bluezone de Kaloum et la seconde, du 16



au 18 mars 2023, serait bien la dernière partie du salon », a expliqué la commissaire générale Kadiatou Kaba.

Présent à cette conférence de

presse, Lansana Béa Diallo ministre de la Jeunesse et des Sports a remercié et félicité, au nom du gouvernement, la structure organisatrice sur la pertinence du thème de la

troisième édition de cette année. Tout en apportant son soutien aux activités continues du SALEC.

**Sana Sylla**




JOURNÉE MONDIALE  
**DE LA RADIO**  
 25 FÉVRIER  
 KA WERDÉ



MINISTÈRE DE  
 L'INFORMATION ET  
 DE LA COMMUNICATION

**À LABÉ**

« RADIO ET PAIX »

## COMMUNIQUE

Le ministère de l'information et de la communication à travers les Directions Régionales de l'Information et de la Communication et la Direction Générale des Radios Rurales de Guinée organise la journée mondiale de la radio en différé le samedi 25 février 2023 à Labé sous le thème « **Radio et Paix** » hommage à la radio rurale de Labé.

A cette occasion il lance trois concours dont :

- 1- Un concours de reportage sur le thème « **Radio et Paix** » ouvert à toutes les radios publiques et privées du pays. Les dépôts des dossiers de candidatures se font tous les jours jusqu'au mercredi 15 février 2023 à 0h.
- 2- Un concours de poésie ouvert à dix écoles publiques et privées de la ville de Labé sur le thème « **Radio et Paix** ». Les dossiers de candidatures peuvent être déposés au gouvernorat du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.
- 3- Un concours de création d'œuvre d'art en lien avec la radio ouvert aux artisans de Labé et de Mamou. Les productions à soumettre pour le concours peuvent être déposés sous plis fermés au gouvernorat de Labé ou de Mamou tous les jours du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Pour plus d'information sur les conditions de participation, rendez-vous sur le site du ministère [www.mic.gov.gn](http://www.mic.gov.gn) et les sites partenaires.




JOURNÉE MONDIALE  
**DE LA RADIO**  
 25 FÉVRIER  
 KA WERDÉ



MINISTÈRE DE  
 L'INFORMATION ET  
 DE LA COMMUNICATION

**À LABÉ**

« RADIO ET PAIX »

**HOROYA**  
 Quotidien national



Journal Horoya



QHoroya

Site web : [www.journalhoroya.net](http://www.journalhoroya.net)

## POUR VOS ABONNEMENTS

Siège : Dans l'enceinte de la RTG Boulbinet – Kaloum  
 Tél : (+224) 664 633 212 / 623 490 130 - BP : 191 Conakry  
 E-mail : [horoya1958@gmail.com](mailto:horoya1958@gmail.com)